

**Préfecture d'Ille et Vilaine**

M. Le-Du  
3 Avenue de la Préfecture  
35000 Rennes  
FRANCE

**Mise aux normes des installations électriques**

3 Rue de Martenot – Rennes  
35000 RENNES

Affaire N° RE/18200329

**RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE**

Indice : 0

Objet de l'indice : 1<sup>ère</sup> diffusion

Rapport N° : RE/20 – 18L0413 Rédigé le 23/07/2018

**François AMAR-NADER – Responsable de mission Electricité**

06.78.59.70.10

Francois.amar@btp-consultants.fr

Dossier d'Assurance : <b>Dommages-ouvrage</b>	Votre bon de commande n° 1000001726	<b>16/07/2018</b>
--	-------------------------------------	-------------------

Rapport établi sur la base des documents listés au § 2.1

## 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- A. AFFAIRE :**
- Code postal, commune : **35000 RENNES**
  - Rue ou Lieudit : **3 Rue de Martenot**
  - Désignation : **Mise aux normes des installations électrique**
  - Destination : **Bâtiment A : ERP de 3ème catégorie avec activité de type L**  
**Bâtiment B : Code du Travail**  
**Bâtiment C : ERP de 5ème catégorie avec activité de type W**
- B. MAÎTRE DE L'OUVRAGE :** **Préfecture d'Ille et Vilaine**  
3 Avenue de la Préfecture – 35000 Rennes
- C. MAÎTRE DE L'OUVRAGE DÉLÉGUÉ :** /
- D. ARCHITECTES / MAÎTRE D'ŒUVRE :** **BARBANEL**  
167 Rue de Lorient, Bâtiment Cassiopée – 35000 Rennes
- E. BUREAUX D'ÉTUDES :** **Sans objet**
- F. MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX TOUS CORPS D'ÉTAT :** **565 572,50€ HT**
- G. CALENDRIER DES TRAVAUX :** Délai en mois : **10** Démarrage : **Octobre 2018**
- H. MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE :** **L + SEI**
- I. OUVRAGES À CARACTÈRE EXCEPTIONNEL :** Non  Oui   
(définition de la police « Dommages - Ouvrage »)

## 2 - CADRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

### 2.1. Documents examinés

Dossier PRO Comprenant notamment :

- CCTP des lots N°1 (Electricité courant fort), N°2 (Groupe électrogène de remplacement), N°3 (Maçonnerie), N°4 (Peinture – Revêtement de sols), N°5 (Désamiantage)
- DPGF (Lots 1 à 5)
- Plans et schémas fluide
- Planning

## 2 - CADRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

### 2.2. Description sommaire du programme des travaux et des objets contrôlés

Le projet concerne la remise en conformité des installations électrique des bâtiments A, B et C :

- Modification du réseau pour passer de 230V entre phases à 400V entre phases
- Refonte de la distribution principale (avec en prestation supplémentaire éventuelle du VRD)
- Remplacement des armoires électriques vétustes
- Mise en conformité des armoires non remplacées
- Remplacement et augmentation de la capacité du groupe électrogène existant
- Travaux de second œuvre pour le traitement des locaux TGBT et groupe électrogène
- Travaux de percements
- Travaux d'encoffrement coupe-feu
- Travaux de désamiantage (dépose d'une porte d'armoire amiantée)
- Dépose des équipements obsolètes
- Travaux de reprise de peinture après travaux

### 3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

**F** : Favorable    **D** : Défavorable    **S** : Suspendu    **SO** : Sans Objet    **HM** : Hors Mission  
La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport

**AVIS**

#### 3.1. Mission L - AVIS SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES

##### 3.1.1. OUVRAGES DE RESEAUX DIVERS ET DE VOIRIE

3.1.1.A. Réseaux divers dont la destination est la desserte privative de la construction..... **SO**

3.1.1.B. Voirie, à l'exclusion des couches d'usure des chaussées et des voies piétonnières, dont la destination est la desserte privative de la construction ..... **SO**

##### 3.1.2. OUVRAGES DE FONDATION ..... **SO**

Désignation	Type de fondation
{Nom_bâtiment_1}	{Type_fondation_1}
{Nom_bâtiment_2}	{Type_fondation_2}

##### 3.1.3. OUVRAGES D'OSSATURE **F**

- |              |                                       |         |                            |               |
|--------------|---------------------------------------|---------|----------------------------|---------------|
| - Maçonnerie | : <input checked="" type="checkbox"/> | - Béton | : <input type="checkbox"/> | Armé          |
| - Métal      | : <input type="checkbox"/>            |         | : <input type="checkbox"/> | Précontraint  |
| - Mixte      | : <input type="checkbox"/>            | - Bois  | : <input type="checkbox"/> | Traditionnel  |
| - Textile    | : <input type="checkbox"/>            |         | : <input type="checkbox"/> | Lamellé-collé |

##### 3.1.3. A. Eléments porteurs :

- Béton ou maçonnerie..... **F**  
- Charpente métallique ..... **SO**

##### 3.1.3. B. Contreventements :

- Béton ou maçonnerie..... **SO**  
- Charpente métallique ..... **SO**

##### 3.1.4. OUVRAGES DE CLOS ET COUVERT **SO**

##### 3.1.4.1. Clos :

3.1.4.1.a. Parties enterrées y compris leur caractère étanche .....

3.1.4.1.b. Façades et pignons .....

- |                                     |                              |                              |
|-------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| - Éléments de maçonnerie, béton     | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Façade rideaux                    | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Panneaux ou éléments préfabriqués | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Bardage ou vêtture                | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

3.1.4.1.c. Menuiseries extérieures .....

##### 3.1.4.2. Couvert :

Toitures.....

- |              |                              |                              |
|--------------|------------------------------|------------------------------|
| - Étanchéité | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Couverture | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

### 3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

**F** : Favorable    **D** : Défavorable    **S** : Suspendu    **SO** : Sans Objet    **HM** : Hors Mission  
 La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport

**AVIS**

#### 3.1.5 POUR LES BATIMENTS, AVIS SUR LES ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLEMENT LIÉS AUX OUVRAGES (Mission L)

- Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de réseaux divers et de voirie dont la destination est la desserte privative de la construction .....	<b>SO</b>
- Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de fondation .....	<b>SO</b>
- Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages d'ossature .....	<b>F</b>
- Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de clos et de couvert .....	<b>SO</b>

Constituent des « ouvrages » au sens du présent rapport :

- Les réseaux divers et de voirie (à l'exclusion des couches d'usure des chaussées et des voies piétonnières) dont la destination est la desserte privative de la construction ;
- Les ouvrages de fondation ;
- Les ouvrages d'ossature ;
- Les ouvrages de clos et de couvert.

Constituent des « éléments d'équipement » au sens du présent rapport, les parties de la construction autres qu'ouvrages.

Constitue un « élément d'équipement indissociablement lié à un ouvrage » au sens du présent rapport, tout élément d'équipement dont la dépose *ou* le démontage *ou* le remplacement ne peut s'effectuer sans détérioration ou enlèvement de matière de cet ouvrage.

### 3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

**F** : Favorable    **D** : Défavorable    **S** : Suspendu    **SO** : Sans Objet    **HM** : Hors Mission  
 La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport

**AVIS**

#### 3.2. **Mission S - AVIS SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LES CONSTRUCTIONS**

- Communication des attendus du Permis de Construire ou de l'avis des autorités .....	<b>S1</b>
- Conception et desserte .....	<b>SO</b>
- Isolement par rapport aux tiers .....	<b>SO</b>
- Résistance au feu des structures .....	<b>F</b>
- Couvertures et façades .....	<b>SO</b>
- Distribution intérieure .....	<b>F</b>
- Locaux à risques particuliers d'incendie .....	<b>F</b>
- Conduits et gaines .....	<b>F</b>
- Dégagements .....	<b>SO</b>
- Aménagements intérieurs .....	<b>F</b>
- Désenfumage .....	<b>SO</b>
- Moyens de secours et alerte .....	<b>SO</b>
- Installations électriques (courants forts) .....	<b>F</b>
- Installations de chauffage, ECS, ventilation, réfrigération, climatisation .....	<b>SO</b>

**4 - RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS FORMULEES**

- S1 :** - Les annexes des Autorisations de travaux comprenant les prescriptions de la commission de sécurité sont à nous transmettre.

**5 - DOCUMENTS A COMMUNIQUER**

- Attendus de L'AT
- Plans et documents d'exécution des entreprises

**6 - SIGNIFICATION DES AVIS**

- **F :** L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne révèle pas d'aléas techniques liés à sa conception ni à sa réalisation.
- **S :** L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne peut être correctement réalisé en l'absence d'informations complémentaires permettant d'évaluer les aléas techniques s'y rapportant. La non-communication des informations manquantes conduira à la formulation d'un avis défavorable sur cet ouvrage ou cet élément d'équipement dans notre rapport final.
- **D :** L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné révèle l'existence d'aléas techniques liés à sa conception ou à sa réalisation.
- **SO :** L'ouvrage ou l'élément d'équipement cité n'existe pas.
- **HM :** L'ouvrage ou l'élément d'équipement cité ne fait pas partie du programme des travaux visé par notre contrat de contrôle technique.

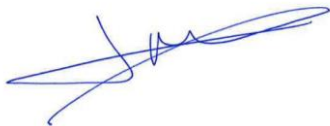
**7 - RAPPELS**

- La destination initiale des ouvrages sera maintenue.
- L'utilisation « normale » des ouvrages et équipements devra être assurée par les exploitants.
- Une maintenance régulière sera mise en place en vue de garantir la pérennité des ouvrages et éléments d'équipements.
- BTP Consultants, dans le cadre de sa prestation, s'assure que les autocontrôles incombant aux entreprises - tel que rappelé à l'article 1792-1 du Code Civil - s'effectuent pendant l'exécution des travaux d'une manière satisfaisante. BTP Consultants procède, par elle-même, au contrôle par sondage de l'exécution des travaux.
- Il convient de communiquer à BTP Consultants le ou les noms des personnes chargées de l'autocontrôle, notamment sur chantier, et de préciser la liste des vérifications envisagées par les entreprises ainsi que les modalités de formalisation de ces vérifications permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.

Fait à Chartres de Bretagne, le 27/07/2018

**Le Chef d'Agence :**

Philippe MILIN



**Le Responsable de Mission :**

François AMAR-NADER

